

# Rentrée 2022 : inscriptions aux services périscolaires et centres de loisirs

Inscrivez vos enfants aux activités péri et extrascolaires (restauration scolaire, accueils périscolaires, études, centres de loisirs) pour l'année 2024-2025



## Modalités d'inscriptions

### 1- MODALITÉS D'INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES.

#### A- Portail Famille

Attentive à simplifier vos formalités administratives, la commune de Saint-Nom-La-Bretèche vous propose un Portail Famille personnalisé et accessible par son site Internet.

Un lien d'activation transmis par le Service Scolaire, Périscolaire et Extrascolaire vous permettra d'accéder à ce service, totalement sécurisé et privé, où vous pourrez consulter vos informations personnelles relatives aux activités de vos enfants et d'effectuer certaines démarches en ligne.

Vous pourrez, via cet espace :

- Prévoir les réservations et/ou annulations pour les activités choisies dans les délais impartis (la veille pour le périscolaire et 7 jours avant pour l'étude dirigée et les mercredis)

- Rectifier vos données privées (téléphone, adresse mail...)
- Consulter vos factures et l'historique de vos règlements
- Payer vos factures en ligne via une plateforme sécurisée

#### B- Campagne d'inscription péri et extrascolaire 2023-2024

A chaque rentrée scolaire, pour que votre enfant bénéficie des activités assurées par la commune, vous devez, via votre Portail Famille, inscrire votre enfant en deux temps :

**1. Dossier administratif :** Ce dossier vous permet de transmettre les informations et documents nécessaires à la prise en charge de vos enfants et à la prise en compte de vos demandes.

**2. Inscription aux activités :** L'accès aux activités est conditionné à l'inscription au dossier administratif. Vous pouvez ainsi inscrire vos enfants aux activités souhaitées pour l'année complète.

Vous pourrez d'ores et déjà prévoir la présence de vos enfants pour chaque période de vacances scolaires.

Les informations communiquées, les activités choisies et leur calendrier de prévisions restent consultables et modifiables via votre Portail Famille.

#### C- Pour modifier une inscription en cours d'année

- Les Accueils Matin/Soir/Étude Surveillée/Après-Étude et Restauration Scolaire :  
Les inscriptions réalisées en début ou en cours d'année sont modifiables, sans majoration via votre Portail Famille (onglet Ajouter/Oter une prévision) jusqu'à la veille de la date souhaitée.

- Les Mercredis

Le délai de modification, ajout ou annulation est de 7 jours pour les mercredis.

**Plus de renseignements, téléchargez le guide de rentrée scolaire dans l'onglet "Documents".**

Infos pratiques

Les demandes de prélèvement automatique se font en mairie (venir avec votre RIB).

Contact

**Service périscolaire**

Tél. 01 30 80 07 08

[scolaire@mairiesnlb.fr](mailto:scolaire@mairiesnlb.fr)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, et le mercredi de 9h30 à 12h.

Documents

[Guide de rentrée scolaire 2024-2025](#)

[Feuille de route inscriptions périscolaires et centre de loisirs](#)

Liens utiles

[Accès portail famille](#)